



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 mai 2022 à 14 h 35 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absents, mesdames les conseillères Caroline Murray et Louise Boudrias, et messieurs les conseillers Jocelyn Blondin et Denis Girouard.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau et Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Séléna Beaumont-Demers, assistante-greffière, ainsi que Martin Beaulieu, directeur territorial intérimaire, centre de services d'Aylmer, Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettre, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Mathieu Bélanger, directeur, urbanisme et développement durable, Émilie Chasle, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et de Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice par intérim, Loisirs, sports et développement des communautés, Denis Doucet, directeur, Sécurité incendie, Chantal Marcotte, directrice, Environnement, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marie-Hélène Rivard, chef de service, Communications.

CAUP20220510-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 mai 2022, à 14 h 35.

- 3.1 **Projet numéro 128564** - Usage conditionnel - Construire un bâtiment de 100 logements et plus - 425, boulevard Saint-Joseph - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Louise Boudrias
- 3.2 **Projet numéro 128567** - Dérogations mineures - Construire un bâtiment mixte - 425, boulevard Saint-Joseph – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Louise Boudrias
- 3.3 **Projet numéro 128568** - Dérogation mineure - Construire un bâtiment mixte - 425, boulevard Saint-Joseph - District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Louise Boudrias (recommandation défavorable du CCU)

Monsieur Moran indique que ses commentaires portent sur les items 3.1, 3.2, 3.3, 3.4 et 9.1. Il s'agit d'un dossier bien ficelé et les consultations du propriétaire étaient complètes. Il demande des précisions quant aux points suivants :

- Est-ce que les dérogations mineures résultent du transfert de l'élargissement de l'emprise publique? L'administration indique que c'est le cas et **il est demandé à monsieur Bélanger de confirmer si le transfert a été effectué.**
- Quelles sont les exigences quant aux revêtements? L'administration explique les dispositions règlementaires qui établissent les exigences quant aux revêtements et aux façades.
- Il exprime en son nom et au nom de citoyens une déception quant aux pistes cyclables dans ce secteur.
- L'exigence règlementaire de planter 14 arbres a été réduite à 10. Est-ce que le promoteur devra en planter à un autre endroit?

- Le nombre de voies sur le boulevard Saint-Joseph. L'administration précise que les infrastructures ont analysé la fluidité quant à cette voie publique.
- Les recommandations du SUDD et du CCU sont défavorables quant au point 3.4. Il est indiqué que la recommandation au point **3.3 aurait dû être favorable et non défavorable**. Monsieur Aubé confirme le tout. Le 7^e point avait une erreur de calcul lors de la première présentation, mais il aurait été modifié pour le retour au CCU, ainsi il n'y aurait pas de recommandation défavorable. Madame la greffière indique que les validations seront faites avec le Service de l'urbanisme au préalable des modifications.
- Impact du rejet de l'item 3.4 sur le projet.

La mairesse souhaite qu'il n'y ait pas de négociation quant au nombre d'arbres plantés, et que s'il y a une obligation à cet effet, que des mesures compensatoires soient mises en place. Les membres du CCU partagent sa préoccupation; dans le cas de ce projet, c'est le premier bloc d'une série de bâtiments, et la diminution était nécessaire afin de travailler sur le terrain. Il est souhaité que dans les phases subséquentes, d'autres aires d'agrément soient ajoutées.

3.4 Projet numéro 128572 - Dérogations mineures - Réaménager un espace de stationnement commercial - 425, boulevard Saint-Joseph - District électoral du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond - Louise Boudrias

Monsieur le conseiller Steve Moran indique que ce projet est différent des items 3.1 à 3.3. Il demande qui est le demandeur à savoir le promoteur ou la Ville de Gatineau. On semble augmenter le nombre de cases dans le texte, et il s'inquiète que cette résolution crée un précédent.

3.5 Projet numéro 129180 - Dérogations mineures - Construire un projet résidentiel intégré - 36, rue Deschênes - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Monsieur le conseiller Mike Duggan est en faveur du projet. Il apporte certaines précisions. Madame la conseillère Anik Des Marais indique sa dissidence au projet et la retire suite aux précisions du président du caucus qui explique qu'une dissidence est un vote contre, et il est impossible de ne pas voter.

Il est mentionné que les promoteurs doivent être sensibilisés et avoir des discussions avec les associations afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale des projets.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 15 h 07 et le reprend à 15 h 08.

6.1 Projet numéro 129070 --> CES - Règlement numéro 915-2022 autorisant une dépense et un emprunt de 3 770 500 \$ afin d'effectuer les travaux de réfection routière et de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Vernon, entre les chemins Pink et Vanier - District électoral du Plateau - Bettyna Bélizaire

Madame la mairesse demande des informations quant à la séquence et l'échéancier des travaux dans ce secteur. **Monsieur Turgeon reviendra à madame Bélizaire et à madame la mairesse à ce sujet.**

9.3 Projet numéro 129103 - Adoption du plan de travail 2022 de la Commission sur le développement durable et de l'habitation

Il est indiqué que la commission doit se préoccuper de l'enjeu de l'habitation à long terme. Le plan est fait sur une année au lieu de deux afin de permettre une mise en place immédiate de mesures. Cette commission aura six rencontres d'ici la fin de l'année, et on prévoit du temps de discussion sur deux ans. Il vaut mieux passer à l'action que d'avoir trop d'objectifs et ne rien faire.

9.9 Projet numéro 129278 - Plan d'action 2022 du Comité consultatif agricole

L'item 9.9 est retiré à la demande de madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet en accord avec la mairesse. Des points à l'ordre du jour ne semblent pas cadrer avec le mandat du Comité consultatif agricole.

28.3 Projet numéro 129310 --> CES - Autorisation du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Sa Majesté la Reine du chef du Canada pour établir les conditions d'accès à l'emprise publique pour les conduites et autres équipements du système modernisé de chauffage et de refroidissement - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Un conseiller désire savoir si seules les installations du gouvernement du Canada sont visées par ce projet ou celles de la Ville aussi. L'administration précise que c'est pour les édifices gouvernementaux, mais il est possible d'envisager que dans d'autres phases celles-ci soient étendues à des édifices publics dans le centre-ville.

28.4 Projet numéro 129328 - Modifications à la structure organisationnelle - Direction générale adjointe, infrastructures urbaines et environnement

Madame Des Marais indique qu'en cas de crise, on crée une cellule et on la colle sur l'instance décisionnelle. Elle souhaite que cette structure soit collée à la Direction générale. Il n'y a pas eu de discussion avec les membres de la Commission sur l'environnement, et ceux-ci auraient souhaité s'impliquer dans le plan du nouveau service. Une partie de la structure était sur l'organisation de la Ville de Gatineau et n'était pas d'ordre administratif.

Madame la mairesse indique que cette structure n'a pas été déposée rapidement, et que la structure a été présentée en huis clos aux membres du conseil. Il s'agit d'une réorganisation afin d'atteindre les objectifs ambitieux du conseil. Les employés ne sont pas du ressort des comités et à la limite du conseil municipal, ils relèvent de l'administration.

Les membres du conseil municipal ont reçu ces documents vendredi à 17 h, ce qui est plus tard qu'à l'habitude. Un débat public doit pouvoir être fait, quant au nombre de postes, à la structure et au budget.

Des inquiétudes quant à la transparence sont soulevées.

29.1 Projet numéro 129353 - Suspension pour 2022 et réduction subséquente des frais d'occupation de l'emprise publique par des terrasses commerciales - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steve Moran au conseil municipal du 12 avril 2022

Monsieur Moran remercie l'administration d'acquiescer à la proposition.

29.2 Correspondance numéro 129348 - Avis de proposition est donné par le conseiller Mike Duggan à la séance du conseil municipal du 10 mai 2022 qu'à la séance du 7 juin 2022 sera déposé un projet de résolution afin d'adopter une motion pour envoyer une demande écrite au ministre de Transports Canada demandant d'imposer une limite de vitesse sur la rivière des Outaouais à l'intérieur d'une zone définie dans le noyau urbain de Gatineau-Ottawa

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il s'agit d'un enjeu inconnu pour certains. Avec la fin de l'utilisation de la rivière du transport du bois, la rivière est devenue récréative. Les bateaux motorisés créent des vagues et ont des impacts sur les plus petites embarcations et provoquent l'érosion des berges. Il demande une analyse par le service de police afin de déterminer si un contrôle doit être imposé par le ministère des Transports.

Fin du caucus préparatoire public à 16 h 10.